

# PROCES-VERBAL

## du conseil municipal de GORZE

### du 6 mai 2019

Nombre de conseillers : en exercice : 15  
Présents : 10  
Votants : 11

Date d'affichage : 9 mai 2019  
Date de réception en Préfecture :

Le lundi six mai deux mille dix-neuf à vingt heures, sur convocation en date du 26 avril 2019, s'est réuni en mairie le Conseil Municipal de la commune de Gorze.

**Présents :** LEVEE Frédéric, maire,

SASSU Patrick, GUERNIER Christian, GIACOMAZZI Marion, BONNIN Valérie, adjoints,  
HENTINGER Mathieu, DELHAY Jean-Paul, SCHALON Marie-Claire, LOZANO Sylvie, FLEURY Thierry.  
Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice,

**Excusés :** HAWNER Denis (procuration LEVEE Frédéric), OMHOVER Anne, RICH Sophie, BORHOVEN Jean-Luc, MARCHAND Alexandre.

**Absents :** /

**Secrétaire de séance :** SASSU Patrick.

#### **1 – Adhésion de la commune au service commun scolaire proposé par la Communauté de Communes Mad & Moselle**

VU la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales portant notamment création des services communs,

VU la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, modifiant notamment les conditions de transfert de personnels municipaux affectés aux services communs,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 5211-4-2 encadrant les modalités de création et de gestion des services communs,

VU la délibération de la Communauté de Communes Mad & Moselle du 22 janvier 2019 créant un service commun scolaire,

- Considérant qu'il est proposé la création d'un service commun scolaire,
- Considérant les besoins de la commune,
- Considérant que la commune emploie actuellement un agent au grade d'ATSEM au titre de sa compétence scolaire,
- Considérant que cette proposition vise à permettre la mutualisation de moyens entre la Communauté de Communes Mad & Moselle et plusieurs de ses communes membres,
- Considérant que cette mutualisation s'opère en dehors du cadre des compétences transférées à la Communauté de Communes Mad & Moselle,
- Considérant le projet de convention de mise en place du service dont l'objet est de fixer les modalités de création et de fonctionnement de ces services, notamment, la situation des agents, la gestion du service, les modalités de remboursement,

*Après avoir pris connaissance de l'ensemble de ces éléments et en avoir débattu, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :*

- *Approuvent l'adhésion de la commune au service commun scolaire à compter du 1<sup>er</sup> juin 2019,*
- *Autorisent Monsieur le Maire à signer les conventions pour assurer la participation financière de la commune aux coûts de fonctionnement du service commune,*
- *Décide de dégager les crédits nécessaires au budget pour assurer la participation financière de la commune aux coûts de fonctionnement du service commun,*
- *Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour faire le nécessaire en la circonstance et signer toutes les pièces administratives*

#### **2 – Vente de terrain**

Le conseil municipal,

Considérant que Monsieur Henri ERMAN demande l'achat de la parcelle 080197, située à Gorze, le Moulin Bas,  
Après en avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité, de vendre à monsieur Henri ERMAN un terrain sis à Gorze (57), cadastré section 8, parcelle 197, d'une superficie de 6 ares, au prix de 150 € l'are, soit la somme globale de 900.00 €,

Autorise le maire à passer l'acte définitif de cette vente devant Maître GERARD-PICCONI notaire à Ars-sur-Moselle (57).

Prochain conseil le lundi 24 juin 2019.

A Gorze, le 7 mai 2019

Le Maire



Frédéric LEVEE